

Sous-Préfecture de La Tour du Pin

PÔLE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES,
POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES,
AMÉNAGEMENT DURABLE

Affaire suivie par : Patricia DOUARE

Tél.: 04.74.83.29.93

Fax : 04.74.97.18.86

Courriel : patricia.douare@isere.gouv.fr

La Tour- du- Pin, le **22 JUIL. 2015**

Le sous-préfet,

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de l'Unité
d'Incinération des Ordures Ménagères
de Bourgoin Jallieu

Objet : Commission de Suivi du site de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Bourgoin Jallieu

PJ : 1

Je vous transmets, pour notification, l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Bourgoin Jallieu.

Cet arrêté intègre la nouvelle représentation du conseil départemental de l'Isère.

Le sous-préfet,



Thierry DEMARET



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'ISERE

Sous-Préfecture de La Tour du Pin
Les Relations avec les Collectivités Locales,
Politiques Environnementales,
Développement Durable

ARRETE
portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site de l'UIOM de
Bourgoin-Jallieu

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, L125-2-1, R.125-8-1 et suivants, relatifs aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté n°2008-07936 en date du 4 septembre 2008 portant composition de la commission locale d'information et de surveillance de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Vu l'arrêté n°2014322-0032 en date du 18 novembre 2014, modifiant la composition de la commission locale d'information et de surveillance de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Vu le courrier de M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère en date du 8 juin 2015, faisant part de la nouvelle représentation de l'assemblée départementale au sein de cette commission de suivi de site ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de La Tour- du- Pin ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n°2014322-0032 en date du 18 novembre 2014, est abrogé.

La composition de la commission de suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu est fixée comme suit :

Au titre de l'administration:

- Monsieur le Préfet de l'Isère, ou son représentant, Président.
- Madame le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant.
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations de l'Isère, ou son représentant.

Au titre des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale :

- *M. Vincent CHRQUI, ou, en son absence, Mme Evelyne MICHAUD, représentant le conseil départemental de l'Isère*
- *M. Erwann BINET, ou, en son absence, Madame Carméla LO CURTO-CINO, représentant le conseil départemental de l'Isère*

- Mme Emmanuelle SPADONE, représentant la commune de Bourgoin-Jallieu.
- M. Didier SUPTIL, représentant la commune de DOMARIN.

Au titre des associations de protection de l'environnement :

- M. Guy LABOR, représentant l'Association Porte de l'Isère Environnement.
- M. le Président de l'association « AUTOUR »
- M. le Président de la FRAPNA Isère
- M. le Président de l'ADPE Chamagnieu- Panossas- Chozeau- Trept

Au titre de l'exploitant :

- M. Henri LEVY, président du SITOM Nord Isère.
- M. André QUEMIN, représentant le SITOM Nord Isère.
- M. Alain VEYRET, représentant le SITOM Nord Isère

Au titre des salariés de l'exploitation :

- M. Nicolas ARNAUD
- M. Stéphane JOLY

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de La Tour -du- Pin et la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le,

21 JUIL. 2015

Le Préfet de l'Isère,

Pour le Préfet, en délégation
la Secrétaire Générale Adjointe

Pascale PREVEIRAULT